

# Impact des radios locales sur les conflits fonciers au Burundi : analyse des points de vue des professionnels des radios/ The Impact of Local Radio on Land Conflicts in Burundi: An Analysis of the Perspectives of Radio Professionals

*Jean Bosco Ninteretse*  
*Epimaque Nshimirimana*  
*Jean Pierre Atouga*

<https://doi.org/10.24193/LLC.2025.2.10>

This article is an exploratory study aimed at understanding how local radio stations positively influence the resolution of land conflicts in Burundi. Through a qualitative analysis of data collected from local radio professionals, a thematic analysis of the content of their broadcasts was conducted. After identifying the reasons why listeners to programs addressing land-related issues may not change their behavior or embrace the principle of peaceful resolution of land disputes, the radio professionals acknowledged that local radio stations that cover land conflicts have a significant impact on finding solutions to disputes between communities over land. The success of these programs can only be achieved when these professionals have experience in this area, sufficient resources (both human and financial), and engage all relevant stakeholders.

**Burundi; local radio; land conflicts; radio professionals.**

---

## 1. Introduction

Le Burundi est un pays de l'Afrique de l'Est ayant une superficie de 27.834 km<sup>2</sup>. Selon le rapport du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage de 2024, ce pays a une population totale de 12.220.934 habitants, avec un taux de croissance démographique annuel de 2,7 % et une densité de 489 habitants/km<sup>2</sup>. Ainsi, ces chiffres montrent que le Burundi est l'un des pays africains les plus densément peuplés, ce qui ne peut pas aller sans conséquences sur le vécu socio-économique de ses habitants.

De par leur culture, pour les Burundais, la terre constitue une richesse de telle sorte qu'ils la considèrent comme un moyen de subsistance. Elle est donc une ressource vitale et comme elle devient de plus en plus rare, elle constitue un bien très sollicité parfois d'une manière violente, d'où le caractère préoccupant des conflits dont cette terre fait l'objet et qui appelle une intervention politique dans sa gestion.

Dans ce contexte où les Burundais sont tellement attachés à la terre, certains y accèdent soit par la ruse, soit par la légalité d'où des conflits fonciers datant de la période coloniale sont toujours pendents dans les cours et tribunaux burundais. En effet, les conflits fonciers se sont exacerbés depuis la période coloniale notamment quand les colonisateurs belges ont commencé à exproprier les gens de leurs terres « *au profit d'entreprises minières ou agricoles ou d'établissements religieux, d'autre part, on constate des abus des autorités coutumières, qui s'approprièrent des terres qui étaient en réalité une propriété publique.* » (Gahama, 2001, p.310). La même source indique que le clientélisme foncier a commencé à se cristalliser depuis cette période et les problèmes sont au fur et à mesure devenus nombreux et n'ont pas trouvé de solutions claires malgré le statut foncier élaboré par le conseil du Mwami en 1939.

A cela s'ajoute le manque de politique actualisée en matière de la gestion foncière qui a de nombreuses conséquences sur la gestion des ressources naturelles, la croissance économique, la paix sociale et la bonne gouvernance foncière. Cela a de nombreux inconvénients liés notamment au fait que les partages successoraux conduisent à un morcellement des terres familiales qui a des conséquences de plus en plus néfastes sur la productivité agricole et la cohésion sociale. Ainsi, il va sans dire que les enjeux liés à la problématique foncière figurent parmi les défis majeurs à la reconstruction du pays et à l'instauration d'une paix durable au Burundi.

Malgré les mécanismes déjà mis en place dans la résolution des conflits fonciers (notamment la résolution à l'amiable assistée par l'institution traditionnelle des Bashingantahe, la voie judiciaire, la mise en place de la Commission Nationale Terres et autres Biens), ces conflits persistent toujours provoquant parfois des heurts et des assassinats. Cela conduit à envisager d'autres voies de solutions aux problèmes fonciers qui hantent la société burundaise.

Etant donné que les médias en général et la radio en particulier, ont pour missions principales d'informer, de former, d'éduquer et de divertir, ces moyens de communication de masse ne peuvent que contribuer à résoudre les problèmes de société que vivent les populations dans leur quotidien. En effet, comme le précisent les Radios Africaines pour la Paix en partenariat avec Search For Common Ground en novembre 2007 :

Les journalistes et animateurs de radios doivent prendre conscience du rôle des médias dans les conflits, prendre conscience des modes d'intervention propres aux médias. Les médias ont aujourd'hui une influence considérable dans nos sociétés. Ils façonnent les valeurs des individus, leur manière de se percevoir, de percevoir les autres, et le monde dans lequel ils vivent. Les médias d'information, et les autres formes d'expression médiatique, ont un impact significatif sur leur public, et indirectement sur l'ensemble des sociétés.

De par ce passage, nous nous rendons compte que le rôle des journalistes et animateurs d'émissions de radios est indiscutable dans le renforcement de la paix à travers les messages qu'ils transmettent. Cependant, les médias sont des « *outils à double tranchant* » car ils peuvent être considérés comme des vecteurs de la paix ou comme des sources de la haine. Ainsi par exemple, pour Frère (2016, p.36), avec la radio, « *il n'est pas souple d'identifier où s'arrête la propagande, qui relève de la liberté d'expression et d'opinion et où commence l'incitation à la haine et à la persécution, juridiquement condamnable.* » Par conséquent, quand les communautés sont déstabilisées par des conflits, les valeurs et les normes sociales sont en congé ; les auditeurs ne sont plus libres de s'exprimer sur les sujets sensibles en rapport avec la terre à cause de la peur qu'ils ressentent pour eux-mêmes et pour leurs proches (Howard, 2004, p.62).

Face à ce double rôle de la radio, le problème est donc de déterminer le rôle réel que les radios locales jouent dans la résolution des conflits fonciers au Burundi. Ainsi, dans le but de tenter d'ériger les radios locales comme une alternative de réponse aux conflits fonciers au Burundi, deux questions se posent : Comment est-ce que les radios locales jouent le rôle pacificateur dans la résolution des conflits fonciers ? Quel est l'impact des émissions radiodiffusées en rapport avec les conflits fonciers sur les parties prenantes au conflit ?

En répondant à ces questions, cette étude a pour objectif de comprendre comment les radios locales ont une influence positive dans la résolution des conflits fonciers au Burundi. Pour y arriver, la suite du texte est organisée en quatre principales sections à savoir le cadre méthodologique, les types de radios au Burundi, les résultats de la recherche

et la discussion de ceux-ci. Une conclusion couronnera l'étude et montrera clairement si oui ou non l'objectif aura été atteint.

## 2. Cadre méthodologique

La présente recherche est une étude qualitative c'est-à-dire un type de recherche qui produit des résultats non obtenus par des procédures statistiques ou d'autres moyens de quantification (Rahman, 2017, p.103). Comme méthode de recherche, l'approche qualitative doit être conçue comme un ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontrent et les vérifient (Grawitz, 2001, p.351).

Compte tenu de l'objectif poursuivi dans cette étude, l'approche qualitative est retenue pour les quelques avantages suivants : (1) elle produit la description épaisse (détaillée) des sentiments, opinions et expériences des participants et interprète le sens de leurs actions ; elle permet aux chercheurs de découvrir l'expérience intérieure des participants et de comprendre comment les significations sont façonnées à travers et dans la culture (Rahman, 2017, p.104) ; (2) elle permet de rendre possible l'examen de nombreuses questions et notions difficiles à quantifier, favorisant une approche plus holistique (Secrétariat du Conseil au Trésor du Canada, 1998, p.96) ; (3) les données qualitatives peuvent aider les décideurs et les utilisateurs d'informations à examiner dans quelle mesure leurs propres idéaux de mise en œuvre et activités de programme atteignent réellement les résultats souhaités grâce à l'opération programmatique (Patton, 1980, p.279).

Les données sur lesquelles s'appuie cette étude qualitative ont été collectées au cours d'une enquête menée auprès des professionnels des radios au mois d'Août 2025. L'enquête s'est déroulée en trois étapes successives. Tout d'abord, il a été question de visiter le siège du Conseil National de la Communication (CNC) afin de collecter les informations en rapport avec les types de radios existantes au Burundi ainsi que leurs lignes éditoriales respectives. Ensuite, les sièges des radios organisant ou ayant organisé des émissions en rapport avec les conflits fonciers ont été visités. A cette étape, il était question d'analyser les grilles de programmes de ces radios et de visionner certaines bandothèques afin de se rassurer que ces émissions ou reportages traitent réellement des questions foncières à travers leur contenu. Enfin, dans les mêmes radios, des questionnaires ont été distribués aux responsables, journalistes et animateurs des émissions.

Que ce soit à la première étape ou à la troisième, des entretiens semi-dirigés étaient menés avec les enquêtés en gardant à l'esprit que « *l'entretien accorde moins d'importance à la standardisation qu'à l'information elle-même* » (De Landsheere, 1976, p.85). De plus, comme le rappelle Combessie (2001, p.20), le chercheur « *doit analyser les positions sociales des informateurs pour situer, objectiver le point de vue à partir duquel s'élaborent les informations et les représentations des informateurs.* » Tenant compte de ces idées, des

informations émanant des opinions socialement différentes (les responsables des radios locales, les animateurs des émissions en rapport avec les conflits fonciers et les journalistes reporters des dossiers liés à ces conflits) ont été collectées pour donner la possibilité d'avoir des réponses les plus représentatives possibles.

Quant à l'analyse des données collectées c'est-à-dire le processus qui consiste à mettre de l'ordre dans les données, à organiser ce qui s'y trouve en modèles, catégories et unités descriptives de base (Patton, 1980, p.268), il s'est agi de l'analyse de contenu de type thématique. Celle-ci est une technique de recherche objective et systématique de description du contenu manifeste de la communication (Sabourin, 2009, p.423). Ainsi, une telle analyse est censée faire ressortir des constantes, des thèmes, des tendances et des motifs des données en plus de fournir des interprétations et des explications de ces constantes et de ces autres éléments (Secrétariat du Conseil au Trésor du Canada, 1998, p.96). Bref, dans une telle analyse, les modèles, les thèmes et les catégories d'analyse proviennent des données ; elles émergent des données plutôt que de leur être imposées avant la collecte et l'analyse des données (Patton, 1980, p.307).

### **3. Types de radios audibles au Burundi**

La radio oriente ses activités suivant sa ligne éditoriale et les conventions signées entre les responsables de cette radio et les autorités ayant le pouvoir de régulation dans le fonctionnement de ce médium. C'est pour cette raison que nous distinguons essentiellement au Burundi, des radios publiques, des radios commerciales, des radios associatives, des radios confessionnelles, des radios communautaires et des radios visant la promotion de la musique et du sport.

Dans ce pays, les conditions exigées par l'autorité compétente en ce qui concerne la régulation des radios dans leurs diversités à émettre sur le sol burundais sont similaires. Mais chaque radio doit présenter ses spécificités par rapport aux autres. Les responsables de ces canaux de communication doivent signer des cahiers de charge et déposer les grilles des programmes à l'autorité en charge de la gestion des médias à chaque amendement du programme. Devant les autorités du Conseil National de la Communication, ces radios prennent l'engagement d'œuvrer pour la paix, la contribution au bien-être et à la stabilité sociale, la pérennisation de la culture burundaise et le développement économique.

#### **3.1. Radios publiques**

Les radios publiques ont pour objet essentiel d'accompagner les actions du gouvernement en transmettant au public des informations liées à la mise en application de la politique du pays, la sauvegarde de la culture et des mœurs burundais, à la sécurité publique, au bien-être social. Pour le cas du Burundi, trois radios publiques sont fonctionnelles à savoir la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB) qui intervient

dans tous les secteurs du pays, la Radio Nderagakura qui couvre essentiellement le secteur de l'éducation et la radio « Voix de la Justice » qui est du domaine du ministère ayant la justice dans ses attributions.

### **3.2. Radios associatives**

Les radios associatives sont créées par des associations sans but lucratif ayant pour mission de développer les secteurs du pays qui sont peu ou pas exploités. Pour Colin & Estrada (2001, p.56), « *C'est la radio associative sans but lucratif qui fait de la communication sociale un axe de développement. Il s'agit d'une communauté d'intérêt. Elle peut aussi être géographique.* » Au Burundi, les radios associatives sont nombreuses et ont été créées par des associations sans but lucratif pour la plupart. Nous pouvons citer la Radio Bonesha FM, la Radio Télévision Isanganiro, la radio Indundi Culture, la Radio Ijwiry'umukenyenzi (Radio voix de la femme), la Radio Umuco FM (Lumière), la Radio Terimbere FM (Lumière pour le développement), la Radio Inamujandi et la Radio Cibitoke Diaspora Net Work.

### **3.3. Radios communautaires**

Les radios communautaires sont des radios proches de la communauté qui participent directement ou indirectement au développement de la population sans frontière en général et celle de proximité particulièrement. C'est d'ailleurs ce que confirme Tudesq (1998, p.69) à travers ces mots :

Lorsque la radio favorise la participation des citoyens et défend ses intérêts ; lorsque qu'elle répond aux goûts de la majorité, que c'est fait avec humour et que l'espoir demeure sa priorité ; lorsque qu'elle informe vraiment ; lorsqu'elle aide à résoudre les mille et un problèmes de la vie de tous les jours ; lorsque durant les émissions, les idées sont débattues et toutes les opinions respectées ; lorsqu'elle encourage la diversité culturelle et non l'uniformité commerciale ; lorsque les femmes transmettent des informations et ne représentent pas de simples voix décoratives ou encore un attrait publicitaire ; lorsque aucune dictature n'est tolérée, non plus que la musique imposée par les disquaires ; lorsque les paroles de tous et chacun sont entendues sans discrimination ni censure, cette radio est dite une radio communautaire.

La radio communautaire est un médium qui s'adresse à une communauté locale et est considérée comme acteur-clé de l'information locale et de la découverte artistique de son environnement. Gérée et animée par des salariés et/ou des bénévoles, elle accorde une large place aux enjeux sociaux et économiques locaux et régionaux, contribuant ainsi au renforcement des activités d'une localité donnée, à la vitalité d'une collectivité dans un domaine précis.

Au Burundi, on compte une dizaine de radios communautaires qui contribuent à l'éducation et à la sensibilisation de la population sur les thématiques comme l'agriculture, l'élevage, la résolution des conflits, l'environnement, la culture, l'entrepreneuriat et le genre même si elles sont très récentes. Les radios communautaires qui sont reconnues au Burundi sont : « Ijwi ry'umukenyenzi » (Radio Voix de la femme) se trouvant à Gitega, la capitale politique du Burundi, la radio Agaseke FM (Petit panier) se trouvant à Ruyigi en Province de Buhumuza, Radio Cibitoke Diaspora Net Work de la Province Bujumbura, Radio Télévision Burundi Bwiza se trouvant dans la zone Mutimbuzi en Province Bujumbura, Radio Ijwi ry'urwaruka (Voix de la jeunesse) se trouvant dans la zone Rugombo, Commune Cibitoke en Province Bujumbura ; Radio Voix du Développement Communautaire de la Commune Mpanda en Province Bujumbura, Radio Inamujandi de la Commune Bukinanyana en Province Bujumbura, la Radio Izere FM se trouvant à Rumonge, la Radio Ntumbero FM de Ngozi, la Radio Remesha amahoro (Promouvoir la paix) de Kirundo, la Radio Umuco FM (Lumière) de Ngozi, la Radio Ubuzima FM (la vie) de Kayanza et la Radio Terimbere FM (Lumière pour le développement) de Gitega.

### 3.4. Radios confessionnelles

Les radios confessionnelles sont des radios dont les lignes éditoriales mettent en avant la vie religieuse des fidèles. Elles prêchent la divinité et appellent les fidèles à suivre le chemin de leurs croyances et atteindre le destin que leur tracent leurs précurseurs. Les messages de ces radios invitent les croyants à aimer leurs prochains pour mériter les cieux. Cela a une influence sur la gestion du quotidien de la population car, selon un des animateurs de la Radio de la Vierge Marie au Burundi rencontré à Bujumbura le 20 mai 2025, qui a requis l'anonymat, « *aimer son prochain signifie ne pas lui faire du mal et partant respecter ses biens, son patrimoine* ».

Cela signifie que ces radios, à travers leurs émissions, contribuent à maintenir la paix sociale au sein de la population. Elles contribuent aussi à la résolution des conflits fonciers notamment lorsque les croyants sont d'avis que « *nous sommes de passage sur cette terre* ». Ces émissions poussent certains croyants à œuvrer pour la paix sociale dans leurs localités et être exemplaires dans la médiation des conflits sociaux. Cela se remarque notamment à travers la mise en place de la commission « Justice et Paix » au sein de l'église catholique au Burundi, qui est chargée de la résolution des conflits entre les fidèles de cette communauté.

Cependant, trop de croyances peuvent alimenter un sentiment d'exclusion pour ceux qui n'ont pas les mêmes croyances. Les radios confessionnelles sont donc appelées à donner des messages constructifs invitant les croyants à se respecter mutuellement malgré leurs différences de croyances. Pour le cas du Burundi, les clivages religieux sont rares entre ceux qui n'ont pas les mêmes visions dans la croyance et œuvrent parfois ensemble dans la résolution des conflits dans la société. Ils participent aussi au développement socio-économique en créant des écoles, des centres de santé, des hôpitaux, des centres pour les personnes à besoins spéciaux en vue de promouvoir le bien-être de la population et donner un coup de main au gouvernement.

Les radios confessionnelles qui ont été autorisées à fonctionner par le Conseil National de la Communication sont : la Radio de la Vierge Marie (Radiyo Mariya Burundi), la Radio Voix de la Réconciliation du Diocèse Muyinga et la Radio Colombe FM appartenant à l'Eglise Catholique ; la Radio Télévision Buntu de l'Eglise du Rocher, la Radio BENAA de Rutana appartenant à la religion musulmane, la Radio Desting FM de l'Eglise El Shaddai, les radios Ivyizigiro ( Radio Voix d'Espoir), Shalom FM, Shima FM, Uhuru FM, Ubutumwa bw'amahoro (Evangelisation pour la paix) et Agakiza FM de la communauté des églises protestantes.

### **3.5. Radios visant la promotion de la Musique, du sport et des assurances**

Au Burundi, il existe aussi des radios dont la mission principale est la promotion des talents des musiciens. Nous citons entre autres la Radio Fréquence Menya, la Radio Igicu FM, la Radio Mziki FM, la Radio Irebe FM, la Radio PJ Classic FM et la Radio Eagle sport FM de Makamba. A cette liste s'ajoute la Radio Voix de l'assurance qui vise à donner prioritairement des informations liées à la circulation routière et au code des assurances.

### **3.6. Radios commerciales**

Bien que toutes les radios prônent la communication visant le développement intégré de tous les secteurs de la vie du pays, certaines inscrivent dans leurs missions des informations visant le développement économique. Il s'agit entre autres de la Radio Ejo Heza FM (le lendemain prometteur) qui vise la promotion de l'acheteur et du vendeur, de la Radio Cibitoke Diaspora Net Work ayant pour vision « Devenir le moteur de développement intégral du pays en général et de Cibitoke particulièrement », de la Radio CCIB FM<sup>+</sup> ayant pour mission la promotion du secteur industriel au niveau national et international, de la Radio Buja FM qui est une radio commerciale, de la Radio Kazoza FM qui vise la promotion de l'entrepreneuriat, de la Radio Ntumbero FM mettant en avant le développement patriotique des jeunes et des femmes, de la Radio communautaire « Terimbere FM » dont la devise est la lumière pour le développement, de la Radio Voix du développement communautaire et de la Radio Inamujandi qui vise à lutter contre le chômage des jeunes et promouvoir l'auto-développement des jeunes et des femmes.

### 3.7. Radios disposant des émissions traitant des conflits fonciers

Sur une quarantaine de radios reconnues au Burundi, seules douze s'occupent des questions foncières. Même si la plupart de ces radios traitent des dossiers relatifs aux conflits fonciers à travers les reportages, certaines radios disposent de ces types d'émissions, d'autres les ont suspendues à cause du manque de fonds ou des bailleurs qui financent ces émissions. Le tableau<sup>1</sup> suivant présente ces radios et l'état des lieux de leurs émissions en rapport avec les conflits fonciers.

N°	Nom de la radio	Nom de l'émission	Etat des lieux de l'émission	Autre activité réalisée dans la résolution des conflits fonciers
1.	RTNB	Pas d'émission propre à la résolution des conflits fonciers.	-	Reportage ponctuel sur des cas de conflits fonciers.
2.	Radio Nderagakura	- Ntomorera (Clarifie les choses pour moi) - Duhane Ijambo (Partageons la parole) - Urunani Mu Butunzi (L'union dans l'économie) - Ntunganiriza (Rends-moi justice)	Les deux premières émissions ont été suspendues en 2016 et la troisième ne fonctionne pas depuis 2022 à cause du manque de financement. La quatrième émission a été diffusée conjointement avec 10 autres radios locales de 2023 à 2024.	Les reportages sont souvent radiodiffusés quand les journalistes collectent des données y relatives.
3	Radio Voix de la Justice	- Ntunganyamatongo (Cartographie foncière) - Nzindurira (Explique-moi clairement) - Bangwe bangwe (Cessez ! Cessez !) - Zishingishwa gute ? (Comment ils sont introduits en justice ?)	Ces émissions sont fonctionnelles mais la radio n'a pas encore couvert tout le territoire national.	Les reportages sur les conflits fonciers sont régulièrement radiodiffusés.
4	Radio Télévision Buntu	- Ntunganiriza (Rends-moi justice) - Ubutungane Iwacu (La justice chez nous)	La première émission a cessé d'être diffusée en 2024 suite au manque de financement et était audible grâce au partenariat avec SFCG engageant dix autres radios de la place. La deuxième est encore fonctionnelle et traite des questions	Les reportages sur les questions foncières sont souvent radiodiffusés.

<sup>1</sup> Ce tableau a été réalisé par les auteurs de cet article sur base des données recueillies auprès du Conseil National de la Communication (CNC) et des sièges des radios faisant l'objet d'étude.

			de justice et de droits de l'homme y compris la question foncière.	
5.	Bonesha FM	- Tunganiriza bose (Rends justice à tous) - Ntunganiriza (Rends-moi justice)	La première émission était diffusée deux fois par semaine. Mais suite à la fermeture de cette station en 2015, on est en phase de formation de nouveaux animateurs d'émissions liés aux conflits fonciers qui vont bientôt débiter leurs activités car les responsables de cette radio ont déjà signé un contrat de démarrage avec les financiers. La deuxième émission était diffusée conjointement avec 10 autres radios de la place jusqu'en 2024.	Les reportages sont souvent radiodiffusés et des impacts positifs sont déjà observables car certains plaignants reviennent à la radio pour témoigner des résultats positifs obtenus grâce à l'intervention de la radio.
6.	Radio CCIB FM*	Ntunganiriza (Rends-moi justice)	Cette émission a été diffusée par 10 radios locales dans le cadre du partenariat avec Search For Common Ground (SFCG) de 2023-2025 mais a été suspendue en 2024.	On fait parfois des reportages pendant les journaux parlés.
7.	Radio Ijwiry'umuke-nyezi	- Umwanya ni Rwawe (L'occasion est pour toi) - Ntunganiriza (Rends-moi justice)	Ces émissions étaient fonctionnelles jusqu'en 2024 grâce au Partenariat avec SFCG mais ont été suspendues faute de moyens et des financiers.	Des reportages sont parfois diffusés pendant les journaux parlés.
8.	Radio Télévision Isanganiro	- Burundi Murima w'isangi (Burundi, notre champs commun) - Icibare Cacu (Notre lopin de terre) - Ntunganiriza (Rends-moi justice)	Ces deux premières émissions ont fonctionné jusqu'en 2019 pour la seconde et 2022 pour la première mais sont pour le moment aux arrêts suite aux moyens matériels et financiers qui ne le permettent pas. La troisième a été fonctionnelle grâce au partenariat avec SFCG mais ne l'est plus depuis 2024	Des reportages sur les questions foncières sont souvent réalisés.
9.	Radio Izere FM de Rumonge	- Ntunganiriza (Rends-moi justice) - Mbwira menye (Dis-moi pour que je comprenne)	La première émission a été fonctionnelle depuis 2023 à 2024 mais suspendue en décembre 2024. La deuxième émission est actuellement fonctionnelle.	Des reportages sur les conflits fonciers sont réalisés.
10.	Radio Umuco FM de Ngozi	- Iteka n'ijambo (L'honneur et la parole) - Sokwe (Devine) - Ntunganiriza (Rends-moi justice)	Les deux premières émissions sont actuellement en état de fonctionnement. La troisième émission a été suspendue en décembre 2024 suite au manque de financement.	Des reportages sont réalisés de temps en temps quand l'occasion se présente.

11	Radio Indundi Culture	- Hindura ingendo (Change de comportement) - Ntunganirza (Rends-moi justice) - Duhane Ijambo (Partageons la parole)	Les deux premières émissions ne sont pas fonctionnelles depuis 2024 à cause du manque de financement mais la dernière est diffusée tous les jeudi et dimanche, respectivement de 14h30 à 15h00 et de 18h30 à 19h00 de Bujumbura.	Des reportages sur les conflits fonciers sont réalisés pendant les journaux une fois que les journalistes trouvent de la matière sur le terrain.
12	Radio Ubuzima FM (Radio la vie)	- Ndi nk'abandi (Je suis comme les autres) - Ntunganirza (Rends-moi justice)	La première émission est fonctionnelle tandis que la deuxième a été suspendue pour manque de fonds.	Des reportages sur les conflits fonciers sont diffusés quand les circonstances se présentent.

En observant ce tableau, nous constatons que toutes les radios partagent un point commun à savoir la réalisation des reportages sur les conflits fonciers. La fréquence et la régularité de ces reportages diffèrent d'une radio à l'autre. Au moment où la quasi-totalité des radios organise ou a organisé au moins deux types d'émissions, la RTNB (Radio Télévision Nationale du Burundi) n'a aucune émission en rapport avec les conflits fonciers. Un autre constat non moins important est que, sur les douze radios, cinq (Radio Voix de la Justice, Radio Télévision Buntu, Radio Ubuzima FM, Radio Izere FM, Radio Umuco FM) diffusent actuellement au moins une émission en rapport avec les conflits fonciers. Malheureusement, ces cinq radios n'émettent que sur de petites étendues du pays et n'atteignent pas tous ceux qui sont concernés par les conflits fonciers. De telles observations suscitent ainsi des inquiétudes quant à la couverture du territoire national, à l'impact des émissions sur les auditeurs et à l'atteinte des objectifs des émissions dont il est question.

#### 4. Résultats obtenus

Les résultats obtenus sont des réponses issues de l'analyse des propos recueillis auprès des professionnels des radios locales qui ont donné leurs points de vue en rapport avec l'impact de ces radios sur les conflits fonciers au Burundi. Ces résultats ont été classés selon qu'ils portent sur les causes poussant les auditeurs à ne pas changer de comportement, les mécanismes utilisés par les professionnels des radios, l'impact des émissions sur la prévention/résolution des conflits fonciers ou les suggestions d'amélioration des émissions.

#### **4.1. Causes poussant les auditeurs des émissions liées aux conflits fonciers à ne pas changer de comportement.**

La plupart des interviewés convergent sur le fait que les causes qui poussent les bénéficiaires des émissions radiodiffusées à ne pas changer de comportement en matière de résolution des conflits fonciers sont entre autres le niveau d'instruction ou la mauvaise compréhension liée au langage trop technique ou mal adapté au niveau du public cible, les conflits historiques profonds que la radio seule ne peut pas résoudre. En plus, les bénéficiaires ne savent pas comment appliquer une solution pacifique ou légale sans soutien. De même, les conflits liés au non partage équitable des propriétés foncières familiales, le dépassement des bornes, la méfiance et l'ignorance de la vérité, l'influence des émotions et des intérêts personnels, l'absence de suivi ou d'accompagnement, la culture qui fait que les burundais sont attachés à la terre et considérant qu'il s'agit d'un moyen de subsistance et donc à ne pas céder peu importe les raisons, sont autant de raisons avancés par les professionnels des radios.

#### **4.2. Mécanismes utilisés par les professionnels des radios locales dans la résolution des conflits fonciers**

La plupart des professionnels des radios locales indiquent que les mécanismes utilisés sont entre autres, le fait de donner la parole à toutes les parties en conflit car dans l'émission, la voix des deux parties et celle d'autres différents intervenants dans le sens d'équilibre d'informations poussent les indécis à se ressaisir. Le fait que les professionnels des radios locales essayent d'écouter les deux parties et porter à la voix du public les causes et les origines des conflits fonciers, les stratégies utilisées par les journalistes et animateurs des émissions liées aux conflits fonciers en proposant le chemin à suivre et les modalités de mise en application des conventions signées entre les parties, sont autant de mécanismes dont se servent les professionnels des radios locales pour trouver des solutions à ces différends.

Cependant, certains animateurs des émissions affirment que n'eut été le manque de moyens techniques et financiers, ils ne trouvent pas de temps suffisant pour approcher les parties en conflits et entrer en profondeur. Des fois, l'une des parties en conflit peut refuser de répondre à l'invitation des professionnels des médias. D'où cette activité demande une expérience et une impartialité totale car certains professionnels du métier peuvent avoir une orientation qui influence la manière dont les conflits sont traités notamment en ne donnant pas la parole à toutes les parties ou en cédant aux pressions politiques.

#### **4.3. Impact des émissions sur la prévention ou la résolution des conflits fonciers**

Les professionnels des radios rencontrés sont unanimes pour affirmer que les émissions radiodiffusées ont une influence considérable sur la population dans des domaines variés de la vie du pays. Selon eux, les émissions ont une contribution évidente car plus la communauté écoute les émissions liées aux conflits fonciers, plus elle est

sensibilisée sur la résolution pacifique des conflits fonciers. Les animateurs des émissions et les journalistes donnent la parole aux différents intervenants en matière foncière notamment les experts qui se servent des capsules pédagogiques pour expliquer les droits et les procédures foncières. Les parties en conflit donnent eux aussi des témoignages à travers la radio sur l'importance de la résolution des conflits fonciers à l'amiable ou à travers une médiation.

Grâce à la radio, les parties en conflits préfèrent parfois s'entendre sur le médiateur qui les aide à trouver une solution à leur conflit au lieu d'aller en justice car, non seulement les procédures sont longues, coûteuses et parfois interminables, mais aussi la justice n'est pas conciliante. En plus, les témoignages des personnes qui avaient des litiges fonciers et qui ont trouvé un terrain d'entente à travers la médiation, rapportent les faits qui ont des échos sur ceux dont les procès sont en justice. Certains de ces témoignages, même s'ils ne sont pas nombreux parlent des gens qui ont décidé de retirer leurs procès en justice et de résoudre leurs différends à l'amiable.

Les professionnels des radios indiquent aussi que si toutes les sources d'information ont été interrogées, la méfiance et l'ignorance de la réalité peuvent être guéries dans leurs esprits car ce sont des maladies qui sont là. Les reportages sur les conflits fonciers aident les plaignants à faire connaître à l'opinion leurs difficultés relatives aux problèmes de ressources naturelles et les personnes lésées peuvent être rétablies dans leurs droits. Cependant, d'après les interviewés, il ressort que la complexité juridique de certains dossiers dépasse le cadre d'une seule émission d'où les limites des radios dans l'exercice de leurs métiers.

#### **4.4. Suggestions en vue d'améliorer l'efficacité des émissions radio dans la résolution des conflits fonciers**

La plupart des responsables des radios proposent des solutions pour que les émissions se rapportant aux conflits fonciers soient les plus efficaces possibles. Il s'agit entre autres de la dotation de ces radios en moyens matériels et budgétaires pour préparer et diffuser des émissions après avoir exploité toutes les sources d'information, la formation des journalistes et des animateurs des émissions sur les conflits fonciers et leurs mécanismes de résolution, le traitement des questions foncières selon la spécificité de chaque région, le fait de faire participer toutes les parties prenantes au conflit foncier, l'organisation des séances publiques pour faire des témoignages sur des cas de conflits fonciers qui ne se sont pas soldés par une réussite.

Dans la préparation de l'émission, ils proposent l'identification des besoins réels en enquêtant sur les types de conflits fonciers, en choisissant les sujets concrets, en préparant des questions précises qui guident vers des solutions, en tenant en compte différentes sources trouvées sur le terrain (Experts, juristes, les parties en conflits, etc.). Les professionnels des radios doivent aussi garantir la neutralité en invitant toutes les parties

concernées par le conflit foncier, en équilibrant le temps de parole, en se servant du langage non conflictuel.

Ils doivent aussi utiliser des formats participatifs en promouvant des émissions interactives en direct avec appels des auditeurs, des sketches radiophoniques illustrant les conséquences des conflits fonciers et l'importance de la médiation, valoriser les solutions et les bonnes pratiques en invitant les personnes ayant déjà résolu leurs différends pour servir de référence et en présentant les méthodes de médiation réussies. Ils doivent également mobiliser des experts et leaders respectés qui sont les juristes spécialisés en droit foncier, les autorités administratives locales, les représentants de la commission foncière et les leaders religieux, sensibiliser la population sur les rubriques « Mythes et vérité » pour corriger les fausses croyances. Ils sont appelés enfin à développer et promouvoir le partenariat médias-institutions en charge de la résolution des conflits fonciers, à produire des émissions en synergie régulière sur la problématique foncière et organiser annuellement le prix médias sur la résolution des conflits fonciers.

## **5. Discussion et interprétation des résultats**

L'analyse de l'impact des radios locales sur les conflits fonciers au Burundi a été faite à travers la mise en œuvre du contenu de leurs grilles des programmes surtout celles visant la contribution à la résolution des conflits fonciers. Les informations obtenues de la part des responsables des radios locales et des animateurs des émissions en liaison avec les conflits fonciers ont permis de dégager les thèmes majeurs abordés. Dans cette section, nous expliquons les facteurs contextuels à l'origine des conflits fonciers et leurs conséquences sur la société avant d'aborder l'apport des radios locales dans la résolution de ces conflits.

### **5.1. Mauvaise compréhension du langage dont se servent les animateurs des radios locales.**

Cet état de choses est lié à la théorie en rapport avec l'acquisition d'une « compétence médiatique » à travers laquelle les auteurs comme Lochar & Boyer (1998, p.24) prônent l'acquisition progressive d'une « *compétence médiatique* ». Ces auteurs indiquent qu'une fois devenu négociateur, le récepteur peut mettre en œuvre différentes opérations qui sont entre autres l'activité de « restructuration » permettant la « sélection » et l'activité de « résistance » marquant une priorité d'un contenu du sujet récepteur et la « négociation ». Pour ces auteurs, l'activité liée à la « restructuration » se réalise aussi dans l'estimation ; cela signifie qu'un message peut être surévalué ou minimisé par le téléspectateur, du « *retentissement* » (mobilisation des souvenirs), de l'« *implication* » (« consiste à englober dans ce qui vient des médias, les conditions où l'on se trouve soi-même ») et de la « *stabilisation* » (le téléspectateur se protège de la

nouveauté trop brutale). Quant à l'activité de « *résistance* », elle peut se réaliser par l'« *indifférence ou l'opposition* ».

Pour le cas qui concerne notre analyse, les récepteurs des messages en rapport avec la résolution des conflits fonciers qui ne changent pas de comportement sont résistants. Ils deviennent ainsi indifférents à cause de leur niveau de formation très bas ou suite à la mauvaise compréhension du langage utilisé par les professionnels des radios.

### **5.2. Culture et conflits historiques profonds**

Au Burundi, avoir une terre cultivable constitue une garantie de survie de telle sorte que la grande majorité des procès pendants dans les cours et tribunaux sont des conflits fonciers comme l'affirment Mathijs & Haartsen (2005). Selon eux,

« [...] aujourd'hui, plus de 80 % des conflits qui arrivent au tribunal sont des conflits fonciers. L'accès inéquitable à la terre, la spoliation par les autorités ainsi qu'un système confus de propriété foncière sont aggravés par la densité élevée de la population et la dégradation du sol. »

Il s'agit là d'une des raisons qui poussent la population à ne pas comprendre les stratégies des radios locales pour contribuer à la résolution des conflits fonciers.

Gatunage (2004) converge avec les auteurs ci-haut cités en indiquant qu'« *au Burundi, depuis l'indépendance, les officiels locaux s'attribuent des terres domaniales durant leur occupation du pouvoir. Jusqu'en 2011, cette pratique était quasiment légale.* » Cet accaparement et d'autres formes de ruses bloquent les journalistes et animateurs des émissions liés aux conflits fonciers à atteindre les objectifs fixés à cause de certains intervenants en la matière qui ne veulent que pérenniser les conflits au lieu de trouver une solution consensuelle et durable.

### **5.3. Influence des émissions radiodiffusées sur les conflits en rapport avec la terre**

Partant des missions de la radio sur la société, Cornu (2009, p.462), reconnaît la part du journaliste en ce qui concerne sa responsabilité sociale. Selon lui :

Dans le journalisme, l'information est comprise comme un bien social et non comme un simple produit. Cela signifie que le journaliste partage la responsabilité de l'information transmise. Il est donc responsable, non seulement envers ceux qui

dominent les médias mais, en dernier analyse, envers le grand public, la diversité des intérêts sociaux étant prise en compte.

Les professionnels des radios font preuve de responsabilité, de par leur expérience, en équilibrant l'information c'est-à-dire, en donnant la parole à tous les intervenants en matière foncière et en privilégiant une communication susceptible de rassembler le plus de monde possible. Grâce à leur communication équilibrée, ils brisent la résistance de ceux qui sont encore méfiants et ignorants. Ils servent donc des médias qui ont un impact sur la société comme c'est l'avis de Warren et al. (1989, p.22) qui précisent que :

L'influence, petite ou grande, des mass media dans notre vie quotidienne est incalculable. Il arrive bien souvent que nous ne nous rendions pas compte de l'influence qu'exerce sur nous tout ce que nous voyons, entendons et lisons, parce que la présence des médias fait partie de notre univers. Leur impact est à la fois imperceptible et contraignant.

Ils valorisent l'importance de la médiation ou de la négociation et ses conséquences à travers les sketches radiophoniques. La négociation peut être considérée comme une notion importante pour traiter les situations de tensions et les modes d'organisation des rapports sociaux. Une fois bien négociées entre les professionnels des radios locales d'une part et les parties prenantes au conflit d'autre part, les solutions proposées à travers les émissions radiodiffusées ne font que produire des effets positifs en termes de changement de comportement et de résolution pacifique des conflits fonciers.

## **6. Conclusion**

La mission principale de notre travail était d'analyser l'impact des radios locales sur les conflits fonciers au Burundi à travers les points de vue des professionnels des radios locales. Les résultats de la recherche montrent qu'une dizaine de radios fonctionnelles au Burundi disposent ou ont prévu une ou plusieurs émissions traitant des dossiers liés aux litiges fonciers. Toutes ces radios diffusent parfois des informations visant la résolution des conflits fonciers quand l'occasion se présente. A travers les réponses des professionnels des médias, le constat est que les radios locales ont une influence considérable sur les conflits fonciers mais éprouvent des difficultés liées essentiellement au manque de moyens matériels et financiers ainsi qu'à l'insuffisance de professionnels expérimentés dans ce domaine.

Une série de suggestions indispensables pour rendre efficaces les émissions en rapport avec le foncier a été proposée. La dotation à ces radios des moyens matériels et financiers, la formation des journalistes et des animateurs des émissions liées aux conflits de terre, la promotion de la communication non violente et l'implication de toutes les parties prenantes, y compris les experts dans la résolution des conflits fonciers, la démystification des croyances des Burundais sur les dossiers fonciers sont autant de suggestions pour revoir à la hausse les résultats positifs des émissions radiodiffusées sur le foncier. Tous ces éléments permettraient aux émissions radiodiffusées d'asseoir pleinement le rôle pacificateur des radios locales dans la résolution des conflits fonciers.

## Références

- Achille, Y. et al. (2004), *Dictionnaire Encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*. Paris, Ellipses.
- Balle, F. (1992). *Médias et société*. Paris, France : Montchrestien.
- Colin, F. & Estrada, S. R. (2001). *Manuel de la radio communautaire*. Paris, France : Unesco.
- Combessie, J.C. (2001). *La méthode en Sociologie*. Paris, France : La découverte.
- Cornu D. (2009). *Journalisme et vérité, l'éthique de l'information au défi du changement médiatique*, Genève, Suisse : Edition Labor et Fidès.
- De Landsheere, G. (1976). *Introduction à la recherche en éducation*. Paris, France : Armand Collin.
- Frere, M. S. (2016), *Journalisme d'Afrique*. Bruxelles, Belgique : De Boeck.
- Gahama, J. (2001). *Le Burundi sous l'administration belge : La période du mandat 1919-1939*. Paris, France : Karthala.
- Gatunange, G. (2004). *Étude sur les pratiques foncières au Burundi. Essai d'harmonisation*. Bujumbura, Burundi : RCN Justice & Démocratie.
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales*. Paris, France : Dalloz. 11ème édition.
- Howard, R. (2004). *Pour un journalisme sensible aux conflits*. Paris, France : Editions Impacts.
- Mathijs V. L. & Haartsen (2005). *Les conflits liés à la terre et les mécanismes locaux de résolution des conflits au Burundi. Une recherche pour le compte de CED-CARITAS Burundi*. Bujumbura, Burundi.
- Patton, M. Q. (1980). *Qualitative Evaluation Methods*. London, England : Sage Publications.
- Rahman, M. S. (2017). The Advantages and Disadvantages of Using Qualitative and Quantitative Approaches and Methods in Language "Testing and Assessment" Research: A Literature Review. *Journal of Education and Learning*, 6(1), 102-112.
- Sabourin, P. (2009). L'analyse de contenu. In Gauthier, B. (dir), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Québec ; Canada : Presses de l'Université du Québec. 5ème édition, 415-444.
- Secrétariat du Conseil au Trésor du Canada. (1998). *Méthodes d'évaluation des programmes : Mesure et attributions des résultats*. Ottawa, Canada. 3ème édition.
- Tudesq, A.-J. (1998). *Journaux et radios en Afrique aux XIXe et XXe siècles*. Paris, France : Gret.
- Warrenk, A., Phillip, H. A. & Edwin, E. (1989). *Médias*. Bruxelles, Belgique : De Boeck Université. 9ème édition.

Jean Bosco Ninteretse, Master's in journalism is a PhD student at the University of Burundi. He is currently the Administrative Secretary of the Institute for Applied Pedagogy of the University of Burundi. His main area of interest is the political journalism. (jean-bosco.ninteretse@ub.edu.bi)

Senior Lecturer Epimaque Nshimirimana, PhD in Language Sciences is a member of the Institute for Applied Pedagogy of the University of Burundi. He is currently the Head of the Kirundi-Kiswahili Department. His main areas of interest are: Bantu morphosyntax, contrastive linguistics and linguistic typology. (nshimeppy77@gmail.com)

Senior Lecturer Jean Pierre Atouga, PhD in Comparative Literary Studies and MA in translation from the Advanced School of Translators and Interpreters (ASTI) of the University Buea (Cameroon) is currently the Head of the Department of General Studies, Division III. His main areas of interest are: literature and traductology, cultural and intersemiotic translation. (jpatou2003@yahoo.fr)